

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°31/2022**

Date convocation	: 21.07.2022
Nombre de conseillers	
En exercice	: 14

Présents	: 10
Votants	: 11

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq du mois de juillet, le Conseil Municipal de la Commune de Salinelles, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Marc LARROQUE, Maire.

Présents : Mesdames Line GAL, Adjointe – Agnès VRINAT JEANNEAU – Véronique FONTENEAU – Véronique GALI -

Messieurs : Marc LARROQUE, Maire -- Gérard CAFFORT – Olivier MORICEAU – Patrick LOISEL – Régis COMBERNOUX - Paul MARTIN.

Procuration (s) : Martinho DE PASSOS à Marc LARROQUE.

Absents excusés : Florise PADER - Norbert RIEUSSET, Adjoint - Thierry FERRAND.

Secrétaire de séance : Line GAL.

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET GENERAL

Les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du Budget Primitif, à des ajustements comptables.

Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du Budget Primitif.

La présente décision modificative au budget de l'exercice 2022 propose d'opérer le virement de crédits comme suit :

Chapitre Article Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution des crédits	Augmentation des crédits	Diminution des crédits	Augmentation des crédits
65/6541 - Créances admises en non-valeur		200,00 €		
011/60632 - Fournitures de petit équipement	200,00 €			
TOTAL	200,00 €	200,00 €		

Envoyé en préfecture le 26/07/2022

Reçu en préfecture le 26/07/2022

Affiché le 26/07/2022

ID : 030-213003064-20220725-312022-DE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE**, la décision modificative n°2, du budget général pour le virement de crédit de la deux cent euros (200,00 €) tel que décrite ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

M. Marc LARROQUE

